



Secteur de la construction

Arrondissement de Mons

Pré-étude des données statistiques administratives

12/01/2004

FOREM Conseil – D.R. de Mons

Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation

L'objectif de cette pré-étude est d'apporter au lecteur une première approche quantitative du secteur de la construction dans l'arrondissement de Mons.

Les champs couverts par ce document concernent :

- les postes de travail salarié dans les établissements de l'arrondissement actifs dans le secteur de la construction
- les salariés résidant dans l'arrondissement et occupant un poste de travail dans le secteur de la construction
- les demandeurs d'emploi résidant dans l'arrondissement

1. Postes de travail salarié dans les établissements de l'arrondissement de Mons

Secteurs d'activité représentant 80% des postes de travail salarié en juin 2001

NACE2	Secteurs d'activité	Nombre de postes de travail salarié	Nombre d'établissements	postes de travail salarié dans les établissements de moins de 50 travailleurs	postes de travail salarié dans les établissements de 50 travailleurs et plus	postes de travail salarié occupés par des femmes
75	Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire	12331	185	11%	89%	47%
80	Education	9342	178	14%	86%	63%
85	Santé et action sociale	8850	324	30%	70%	78%
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et de motocycles	4350	802	74%	26%	66%
45	Construction	3494	509	82%	18%	4%
74	Autres services fournis aux entreprises	2908	279	41%	59%	55%
64	Postes et télécommunications	1957	31	14%	86%	27%
60	Transports terrestres	1886	74	31%	69%	9%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1722	24	12%	88%	8%
24	Industrie chimique	1145	23	17%	83%	10%
55	Hôtels et restaurants	1118	317	96%	4%	50%
65	Intermédiation financière	1063	87	52%	48%	49%
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et de motocycles	1061	188	87%	13%	31%
Autres		11826	1263	49%	51%	30%
	Total	63053	4284	35%	65%	46%

Source : ONSS, Statistique décentralisée, 30 juin 2001 - Calculs : OSEC

Le secteur de la construction est la 5^{ème} plus grand secteur pourvoyeur de postes de travail de l'arrondissement. Il représente à lui seul plus de 5% des postes de travail de l'arrondissement. Cependant, le poids que représente ce secteur dans l'arrondissement est inférieur à celui qu'il représente au niveau wallon (6,6%) et dans la région du Centre (10%)

L'essentiel des postes de travail se situent dans des établissements de moins de 50 travailleurs.

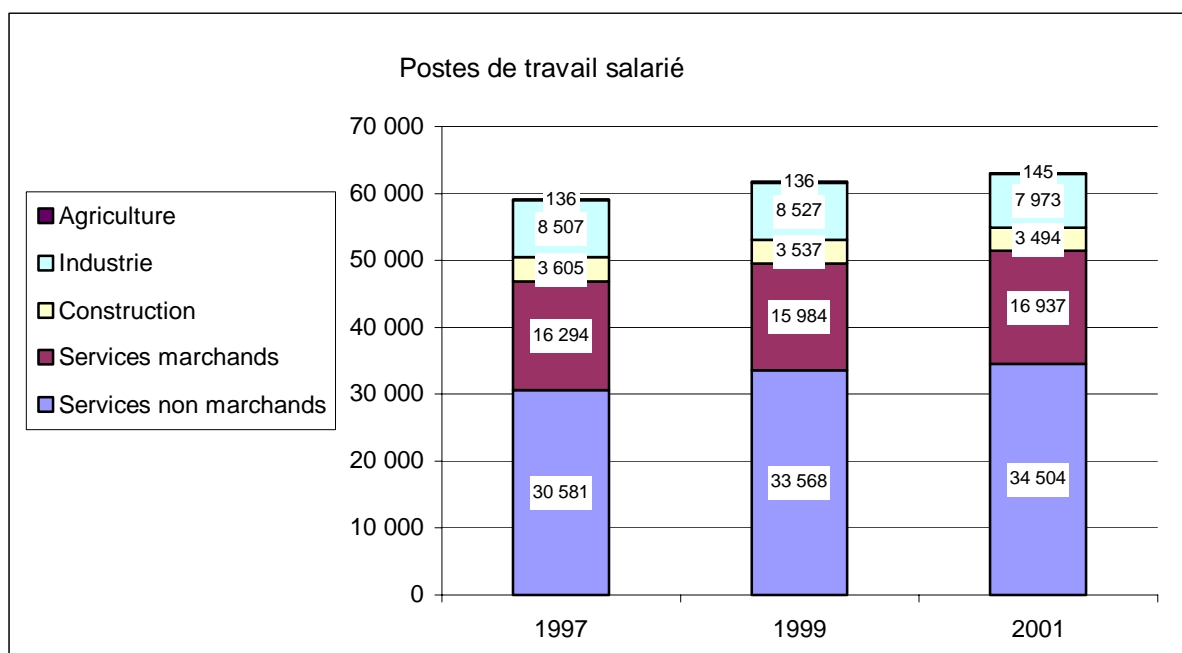
Cette concentration dans des petites établissements est caractéristique du secteur également au niveau de la Wallonie.

Par ailleurs, le secteur est typiquement « masculin », dans la mesure où moins de 5% des postes de travail sont occupés par des femmes.

Répartition des postes de travail salarié occupés dans les établissements localisés sur le territoire du CSEF par grands secteurs d'activité

	1997	1999	2001
Services non marchands	30581	33568	34504
Services marchands	16294	15984	16937
Construction	3605	3537	3494
Industrie	8507	8527	7973
Agriculture	136	136	145
Total	59123	61752	63053

Source : ONSS, Statistique décentralisée, 30 juin 2001 - Calculs : OSEC



Le secteur de la construction voit globalement le nombre de postes de travail salariés sur l'arrondissement diminuer de quelques 100 unités en 4 années alors que le nombre de postes de travail sur la même zone géographique augmente de 3000 unités durant la même période.

Répartition des postes de travail salarié de la construction en 2001 par code NACE 4

NACE4	Libellé NACE 4	Postes de travail	Etabl	Postes de travail	Etabl
4511	Démolition d'immeubles et terrassements	99	12	3%	2%
4521	Travaux de construction y compris ouvrages d'art	1242	139	36%	27%
4522	Réalisation de charpentes et de couvertures	193	45	6%	9%
4523	Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives	513	19	15%	4%
4525	Autres travaux de construction	269	41	8%	8%
4531	Travaux d'installation électrique	222	47	6%	9%
4532	Travaux d'isolation	16	5	0%	1%
4533	Plomberie	286	68	8%	13%
4534	Autres travaux d'installation	8	3	0%	1%
4541	Plâtrerie	107	18	3%	4%
4542	Menuiserie	193	47	6%	9%
4543	Revêtement des sols et des murs	69	17	2%	3%
4544	Peinture et vitrerie	228	36	7%	7%
4545	Autres travaux de finition	47	10	1%	2%
4550	Location avec opérateur de matériel de construction	2	2	0%	0%
Total		3 494	509	100%	100%

Source : ONSS, statistiques décentralisées - 2001 - Calculs : CSEF Mons

Le secteur de la construction (Code NACE 45) comprend 15 sous-secteurs identifiés par code NACE 4.

Les sous-secteurs les plus importants en terme de nombre de postes de travail au niveau de l'arrondissement sont ceux des Travaux de construction et de la construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installation sportives. Ces 2 sous-secteurs représentent près de la moitié du nombre de postes de travail du secteur..

Ces 2 sous-secteurs se distinguent par une répartition en terme de taille d'établissements très différentes : le sous-secteur des travaux de construction présente de nombreux établissements de petite taille alors que celui de la construction des voies ferrées moins d'établissements de plus grande taille.

Par ailleurs ce second secteur relève partiellement du secteur public.

Répartition des postes de travail salarié du secteur de la construction en 2001 par code NACE 4

nace4	Libellé NACE 4	Ouvr.	Empl.	Fonct.	H	F	Postes de travail
4511	Démolition d'immeubles et terrassements	88%	12%	0%	96%	4%	99
4521	Travaux de construction y compris ouvrages d'art	94%	6%	0%	98%	2%	1242
4522	Réalisation de charpentes et de couvertures	95%	5%	0%	96%	4%	193
4523	Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives	37%	63%	56%	96%	4%	513
4525	Autres travaux de construction	90%	10%	0%	96%	4%	269
4531	Travaux d'installation électrique	89%	11%	0%	95%	5%	222
4532	Travaux d'isolation	88%	13%	0%	100%	0%	16
4533	Plomberie	90%	10%	0%	95%	5%	286
4534	Autres travaux d'installation	88%	13%	0%	75%	25%	8
4541	Plâtrerie	92%	8%	0%	95%	5%	107
4542	Menuiserie	93%	7%	0%	97%	3%	193
4543	Revêtement des sols et des murs	96%	4%	0%	96%	4%	69
4544	Peinture et vitrerie	91%	9%	0%	93%	7%	228
4545	Autres travaux de finition	89%	11%	0%	96%	4%	47
4550	Location avec opérateur de matériel de construction	50%	50%	0%	50%	50%	2

Source : ONSS, statistiques décentralisées - 2001 - Calculs : CSEF Mons

Seuls quelques sous-secteurs particuliers offrent un déséquilibre de la répartition hommes-femmes : Autres travaux d'installation et Location avec opérateur de matériel de construction.

Le nombre d'emploi concernés est cependant extrêmement faible et concentré dans les secteurs à pénibilité moindre du travail. Le secteur de construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives est caractérisé par la présence du secteur public d'une part (63% de fonctionnaires).

Evolution du nombre de postes de travail salarié par code NACE 4

nace4	Libellé NACE 4	1993	1994	1996	2001
4511	Démolition d'immeubles et terrassements	95	90	112	99
4521	Travaux de construction y compris ouvrages d'art	1163	1074	1173	1242
4522	Réalisation de charpentes et de couvertures	117	116	154	193
4523	Construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives	913	858	853	513
4524	Génie hydraulique	3	22		
4525	Autres travaux de construction	191	214	257	269
4531	Travaux d'installation électrique	204	198	154	222
4532	Travaux d'isolation	14	10	9	16
4533	Plomberie	311	311	318	286
4534	Autres travaux d'installation	350	262	13	8
4541	Plâtrerie	78	68	83	107
4542	Menuiserie	279	270	243	193
4543	Revêtement des sols et des murs	49	55	121	69
4544	Peinture et vitrerie	221	219	189	228
4545	Autres travaux de finition	20	29	41	47
4550	Location avec opérateur de matériel de construction		8		2
Total		4008	3804	3720	3494

Source : ONSS, statistiques décentralisées - 2001 - Calculs : CSEF Mons

La perte du nombre de postes de travail initialement constatée au niveau du secteur de la construction est principalement due à la perte dans le sous-secteur de la construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives.

Ce secteur est caractérisé par un emploi public important.

Le secteur de la construction stricto-sensu voit au contraire son emploi augmenter.

Répartition du nombre de postes de travail salarié en fonction de la taille des établissements (2001)

nace3	Libellé NACE 3	Total	00 à 04	05 à 09	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499
451	Préparation des sites	99	8%	26%	17%	48%			
452	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	2217	13%	17%	22%	19%	14%	2%	13%
453	Travaux d'installation	532	36%	22%	18%	24%			
454	Travaux de finition	644	26%	24%	18%	32%			
455	Location avec opérateur de matériel de construction	2	100%						
Total		3494	19%	19%	20%	23%	9%	1%	8%

Source : ONSS, statistiques décentralisées - 2001 - Calculs : CSEF Mons

L'essentiel de l'emploi est concentré dans les établissements de moins de 50 travailleurs.

Seul le sous-secteur de construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil présente des travailleurs dans des établissements plus importants.

Les sous-secteurs correspondant aux travaux les moins pénibles présentent des établissements de plus petite taille (location avec opérateur de matériel de construction, travaux d'installation, travaux de finition)

Evolution du nombre de postes de travail par commune

commune	1993	1994	1996	2001	2001/1993
BOUSSU	315	327	216	218	-31%
COLFONTAINE	141	112	96	124	-12%
DOUR	155	162	157	117	-25%
FRAMERIES	223	233	177	275	23%
HENSIES	35	30	54	47	34%
HONNELLES	75	73	68	48	-36%
JURBISE	85	79	81	66	-22%
LENS	10	10	28	15	50%
MONS	1950	1819	1910	1626	-17%
QUAREGNON	190	192	248	233	23%
QUEVY	180	197	155	175	-3%
QUIEVRAIN	75	42	30	49	-35%
SAINT-GHISLAIN	574	528	500	501	-13%
Total	4008	3804	3720	3494	-13%

Source : ONSS, statistiques décentralisées - 2001 - Calculs : CSEF Mons

La perte de postes de travail salariés est remarquable dans presque toutes les communes sauf Hensies, Lens, Frameries et Quaregnon.

Dans ces 2 dernières communes, l'impact sur l'emploi est non-marginal (près de 250 emplois supplémentaires).

2. Travailleurs salariés du secteur de la construction résidant dans l'arrondissement de Mons

Secteurs d'activité occupant 80% des travailleurs salariés résidant sur le territoire du CSEF au 30 juin 2001

NACE2	Secteurs d'activité	Nombre de travailleurs	Travailleurs de moins de 25 ans	Travailleurs de 50 ans et plus	Travailleurs à temps partiel	Femmes
80	Education	8 483	4%	29%	23%	65%
85	Santé et action sociale	6 350	9%	11%	41%	78%
75	Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale obligatoire	6 234	5%	26%	14%	40%
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et de motocycles	4 385	18%	11%	48%	64%
45	Construction	4 029	16%	11%	3%	3%
74	Autres services fournis aux entreprises	4 028	18%	10%	21%	48%
60	Transports terrestres	3 289	6%	16%	3%	6%
64	Postes et télécommunications	2 381	7%	21%	11%	30%
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et de motocycles	1 797	8%	13%	11%	27%
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1 560	6%	17%	2%	8%
65	Intermédiation financière	1 533	7%	30%	15%	46%
24	Industrie chimique	1 449	6%	13%	2%	15%
55	Hôtels et restaurants	1 138	29%	5%	63%	51%
50	Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles, commerce de détail de carburants	1 007	21%	12%	16%	15%
34	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques	995	21%	4%	3%	4%
Autres		11 569	10%	15%	15%	29%
	Total	60 227	10%	17%	20%	41%

Source : ONSS LATG, juin 2001 - Calculs : OSEC

La proportion que représente le nombre de travailleurs salariés dans le secteur de la construction par rapport au total des travailleurs total est plus importante que la proportion du nombre de postes de travail salarié dans le secteur de la construction par rapport au nombre total de postes de travail.

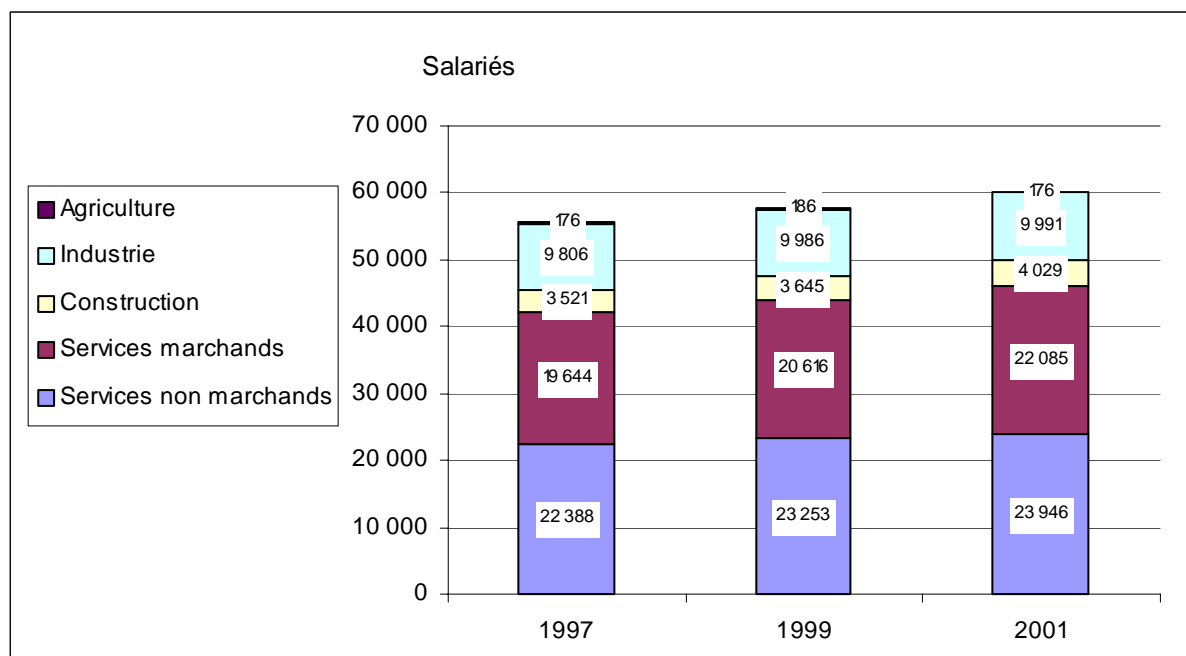
Le nombre de travailleurs salariés du secteur de la construction résidant sur la zone est plus important que le nombre de postes de travail salariés. Ce constat doit encore être amplifié dans la mesure où le nombre de travailleurs salariés comptabilisés n'intègre pas les APL (Agents des Pouvoirs Locaux).

Le secteur se caractérise notamment par une proportion importante de travailleurs de moins de 25 ans et un proportion faible de travailleurs de plus de 50 ans. De même la proportion de travailleurs à temps partiel est inférieure à celle que l'on rencontre globalement, tous secteurs confondus.

Travailleurs salariés résidant sur le territoire du CSEF de Mons

	1997	1999	2001
Services non marchands	22388	23253	23946
Services marchands	19644	20616	22085
Construction	3521	3645	4029
Industrie	9806	9986	9991
Agriculture	176	186	176
Total	55535	57686	60227

Source : ONSS LATG, juin 2001



Le nombre de travailleurs salariés résidant dans l'arrondissement de Mons actifs dans le secteur de la construction a augmenté entre 1997 et 2001 de près de 500 unités.

Répartition des travailleurs salariés du secteur de la construction résidant dans l'arrondissement de Mons en 2001

nace3	Libellé NACE 3	Ouv.	Empl.	Fonct.	H	F	Total
451	Préparation des sites	96%	4%	0%	97%	3%	112
452	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	91%	9%	0%	97%	3%	2291
453	Travaux d'installation	84%	16%	0%	97%	3%	927
454	Travaux de finition	92%	8%	0%	96%	4%	697
455	Location avec opérateur de matériel de construction	50%	50%	0%	50%	50%	2
Total		90%	10%	0%	97%	3%	4029

Source : LATG - 2001 Calculs : CSEF Mons

L'analyse en sous-secteur ne révèle pas de différences marquées, sauf en ce qui concerne la location avec opérateur de matériel de construction, ce sous-secteur restant extrêmement marginal.

Répartition des travailleurs salariés par tranche d'âge (2001)

	Libellé NACE 3	15 à 19	15 à 17	18 à 19	20 à 21	22 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 et plus	Total
451	Préparation des sites	0%			4%	4%	10%	17%	26%	13%	13%	7%	4%	2%	1%	112
452	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	4%	2%	3%	4%	7%	16%	17%	16%	13%	11%	7%	3%	1%	0%	2291
453	Travaux d'installation	4%	2%	2%	4%	9%	15%	19%	17%	11%	9%	8%	4%	0%	0%	927
454	Travaux de finition	6%	2%	4%	4%	7%	17%	20%	15%	11%	11%	5%	3%	0%		697
455	Location avec opérateur de matériel de construction	0%							100%							2
Total		4%	2%	3%	4%	7%	16%	18%	16%	12%	11%	7%	3%	0%	0%	4029

Source : ONSS - LATG Calculs : CSEF de Mons

La répartition en tranche d'âge marque une nette concentration dans la tranche 25 à 40 ans, avec un pic dans la tranche 30-35ans.

Différence entre le nombre de travailleurs salariés résidents et postes de travail dans le secteur de la construction dans l'arrondissement de Mons (2001)

nace3	Libellé NACE 3	Ouvr.	Empl.	Fonct.	H	F	Total
451	Préparation des sites	20	-7	0	14	-1	13
452	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	314	-240	-289	78	-4	74
453	Travaux d'installation	307	88	0	388	7	395
454	Travaux de finition	52	1	0	55	-2	53
455	Location avec opérateur de matériel de construction	0	0	0	0	0	0
Total		693	-158	-289	535	0	535

Sources : LATG, ONSS - 2001 Calculs : CSEF

Les sources témoignent d'un nombre nettement supérieur d'ouvriers résidant dans l'arrondissement de Mons que le nombre de postes de travail sur la région. Ces statistiques n'intégrant pas les APL (Agents de Pouvoirs Locaux), le différentiel est sans doute supérieur à celui constaté par les sources.

3. Les demandeurs d'emploi de l'arrondissement de Mons

Répartition des demandeurs d'emploi de l'arrondissement par groupe professionnels

Code groupe professionnel FOREM	Groupe professionnel FOREM	1997	1998	1999	2000	2001	2002
755	PLOMBIERS ET TUYAUTEURS	215	209	182	193	158	168
756	SOUDEURS ET DECOUPEURS	4589	4360	2632	3051	2942	3138
757	CHARPENTIERS ET CHAUDRONNIERS EN FER	1256	1286	1286	945	882	834
758	ELECTROPLASTES, GALVANISEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES	19	24	18	21	15	14
759	TRAVAILLEURS SUR METAUX, NON CLASSES AILLEURS	142	116	101	92	97	87
761	ELECTRICIENS, ELECTRICIENS REPARATEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES	1115	928	969	811	745	832
762	ELECTRO-MECANICIENS	74	71	75	66	58	68
763	DEPANNEURS D'APPAREILS RECEPTEURS DE RADIO ET DE TELEVISION	11	10	11	9	11	14
764	MONTEURS ET REPARATEURS D'INSTALLATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES	6	7	5	7	8	7
765	MONTEURS ET REPARATEURS D'INSTALLATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES	8	7	2	2	2	1
769	ELECTRICIENS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES, NON CLASSES AILLEURS	4253	4362	3628	3235	2728	2383
771	CHARPENTIERS ET MENUISIERS	1198	1094	867	795	732	764
772	EBENISTES	42	47	49	46	43	42
773	SCIEURS, REGLEURS ET CONDUCTEURS DE MACHINES A BOIS	12	10	7	9	4	5
779	TRAVAILLEURS DU BOIS, NON CLASSES AILLEURS	13	24	23	9	8	8
781	PEINTRES, COLLEURS DE PAPIERS PEINTS ET POSEURS DE TAPIS PLAINS (BATIMENT ET ENTRETIEN)	526	498	463	462	487	479
782	PEINTRES (A L'EXCEPTION DES PEINTRES EN BATIMENTS ET DES PEINTRES D'ENTRETIEN)	51	45	35	35	32	36
791	MACONS ET CARRELEURS	865	869	837	754	726	804
792	PLAFONNEURS ET PLATRIERS	85	90	97	86	94	84
793	BETONNEURS ET SURFACEURS	19	16	10	6	7	4
794	BETONNEURS ET SURFACEURS	16	11	11	5	7	5
795	VITRIERS	9	8	8	8	4	4
796	COUVREURS	54	45	47	52	50	46
799	TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION, NON CLASSES AILLEURS	704	702	661	635	612	649

Source : FOREM - Stat 92 - Calculs : CSEF de Mons

Entre 1997 et 2002, on constate une diminution de près de 10 % du nombre de DEI ayant déclaré un métier typique du secteur du bâtiment comme profession. Dans le même temps le nombre de DEI de l'arrondissement diminuait de quelque 15%

Secteurs d'origine des DEI pour les fonctions proches du secteur bâtiment (2002)

	Groupe professionnel FOREM													
	PLOMBIERS ET TUYAUTEURS	CHARPENTIER ET CHAUDRONNIERS EN FER	CHARPENTIER ET MENUISIERS	EBENISTES	SCIEURS, REGLEURS ET CONDUCTEURS DE MACHINES A BOIS	TRAVAILLEURS DU BOIS, NON CLASSES AILLEURS	PEINTRES, COLLEURS DE PAPIERS PEINTS ET POSEURS DE TAPIS PLAINS (BATIMENT ET ENTRETIEN)	MACONS ET CARRELEURS	PLAFONNEURS ET PLATRIERS	BETONNEURS ET SURFACEURS	BETONNEURS ET SURFACEURS	VITRIERS	COUVREURS	TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION, NON CLASSES AILLEURS
Industrie de la construction	21	13	18	7	20		18	38	60	50	40	50	52	29
Admis ou en attente Art_ 36	17	12	37	43	40	25	34	31	12				22	20
Services fournis aux entreprises	8	1	5	5		13	5	6	1		20		2	2
Construction de machines, appareils et fournitures électriques	1	0	1				1	1						2
Fabrication des ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines	5	31	1	5			2	1	1					2
Construction de matériel de transport	4	6	2	5			0	1				25	2	1
Commerce de détail	8	0	5	5		13	5	1	5		20			3
Oeuvres sociales (hospices, asile de vieillards, crèches, pouponn	4		5	7			8	5	13	25			4	4
Industrie métallique de base		0	0				0	0		25				0
Transport de marchandises	4	6	2			13	1	1						2
Industrie du bois et du liège		0	1	2	20	25	1	0						0
Entreprises diverses de la construction non dénommées ailleurs	4		2	17			1	1					7	2
Industrie chimique	1		1		20	13	0	1	1					2
Autres services et organismes privés d'intérêt général	2		1				2	1	6		20			2
N'ayant jamais travaillé sans pouvoir prétendre à l'art_ 36	2	6	4				3	2						3
Services administratifs de l'Etat, des provinces et des commune	4	0	3				4	2					2	10
Autre services publics	2	12	2				4	1					2	4
Industrie du verre			1				2					25	2	0
Autres	13	12	8	5	0	0	9	7	1	0	0	0	4	12

Source : FOREM - Stat 92 - Calculs : CSEF de Mons

Le principal secteur dont sont issus les demandeurs d'emplois inoccupés déclarant une profession proche du secteur du bâtiment est l'industrie du bâtiment. Le second secteur est « Admis ou en attente Art 36 ».

Niveaux d'étude des DEI déclarant une profession proche du secteur bâtiment (2002)

	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Apprentissage	Autres études	Supérieur
Groupe professionnel FOREM						
PLOMBIERS ET TUYAUTEURS	67	58	22	14	6	1
SOUDEURS ET DECOUPEURS	1943	1008	98	6	83	
CHARPENTIER ET CHAUDRONNIERS EN FER	564	162	103	2	3	
ELECTROPLASTES, GALVANISEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES	13	1	0			
TRAVAILLEURS SUR METAUX, NON CLASSES AILLEURS	44	34	7	1	1	
ELECTRICIENS, ELECTRICIENS REPARATEURS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES	150	485	134	37	25	1
ELECTRO-MECANICIENS	4	38	18	3	4	1
DEPANNEURS D'APPAREILS RECEPTEURS DE RADIO ET DE TELEVISION	1	5	7		1	
MONTEURS ET REPARATEURS D'INSTALLATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES	4	2	0			1
MONTEURS ET REPARATEURS D'INSTALLATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES	1	0	0			
ELECTRICIENS ET TRAVAILLEURS ASSIMILES, NON CLASSES AILLEURS	1231	880	169	53	50	
CHARPENTIER ET MENUISIERS	335	302	85	28	13	1
EBENISTES	8	3	28	2	1	
SCIEURS, REGLEURS ET CONDUCTEURS DE MACHINES A BOIS	3	1	0	1		
TRAVAILLEURS DU BOIS, NON CLASSES AILLEURS	6	2	0			
PEINTRES, COLLEURS DE PAPIERS PEINTS ET POSEURS DE TAPIS PLAINS (BATIMENT ET ENTRETIEN)	212	204	23	24	12	4
PEINTRES (A L'EXCEPTION DES PEINTRES EN BATIMENTS ET DES PEINTRES D'ENTRETIEN)	22	8	1	5		
MACONS ET CARRELEURS	381	286	100	18	19	
PLAFONNEURS ET PLATRIERS	65	14	2	3		
BETONNEURS ET SURFACEURS	3	0	1			
BETONNEURS ET SURFACEURS	1	4	0			
VITRIERS	1	0	1	2		
COUVREURS	29	12	1	4		
TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION, NON CLASSES AILLEURS	433	166	30	6	14	

Source : FOREM - Stat 92 - Calculs : CSEF de Mons

Les DEI qui déclarent une profession proche du secteur bâtiment ont principalement un niveau d'études de type primaire. La part de ces DEI qui ont atteint le secondaire supérieur est extrêmement marginale.